

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 10 12 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

| Date de la convocation : 06 12 2018 | | |
|--|---------------------|---------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 22 | | |
| Secrétaire de séance : Sylvia MORIN | | |
| MEMBRES PRÉSENTS | MEMBRES ABSENTS | Ayant donné procuration à |
| Jean-Noël CHAPPUIS | | |
| Pascale OGEREAU | | |
| Pierre HERRAIZ | | |
| Françoise BAILLY | | |
| Christophe BRUNET | | |
| Patrick MARTEAU | | |
| Gérard LEFORT | | |
| Arthur Caire SWORTFIGUER | | |
| Catherine BONY | | |
| Pascal NOURRISSON | | |
| Pascal BARBOSA | | |
| Patricia BAYEUX | | |
| Jean-Luc VEZON | | |
| Sylvia MORIN | | |
| Catherine JEULIN | | |
| Isabelle JALLAIS-GUILLET | | |
| Sonia DANGLE | | |
| | Bruno FLEURY | |
| | Christelle GAGNEUX | |
| | William LE PELLETER | |
| | Emmanuel LE GOFF | |
| Patricia AULAGNET | | |

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il s'assure du respect du quorum et s'assure enfin que les membres du conseil municipal soient en possession du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018. Le document est adopté dans sa forme.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

115 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

116 - Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) 2019 - Sentier d'interprétation du Rain ;

117 - Dénomination des voies de la ZAC de l'Aubépin ;

118 - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - Rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées concernant les compétences GEMAPI et « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018 ;

119 - Sortie d'inventaire ;

120 - Tarifs des services municipaux 2019 ;

121 - Vote du tarif 2019 « Animation des aînés » (participation aux ateliers) ;

122 - Renouvellement du bail commercial de la boucherie ;

123 - Budget Général - Décision Modificative n°6 ;

124 - Projet Educatif de Territoire (PEDT) Labellisé Plan Mercredi ;

125 - Convention d'application du PEDT et Convention Charte Qualité Plan Mercredi ;

126 - Mise à jour du règlement intérieur de l'espace Ados ;

127 - Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en EPS à l'école élémentaire ;

Affaires diverses.

N°115/2018

Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 14 avril 2014.

Elles concernent :

121 - Marché « Fourniture de matériel informatique ; Lot 1 : ordinateurs, périphériques et équipements divers » - Attribution à REZONANCE INFORMATIQUE, 8 rue Honoré de Balzac, 37000 TOURS, pour un montant de 6 846.30€HT soit 8 215.56€TTC ;

122 - Marché « Fourniture de matériel informatique ; Lot 2 : vidéo projecteur » - Attribution à Tableaux Interactifs Conseil, 15 avenue du Danemark, 37100 TOURS, pour un montant de 2 794.09€HT soit 3 352.91€TTC ;

123 - Sinistre du 25 mars 2018 : dommage sur un but d'handball dans la cour de l'école - Remboursement de la MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 NIORT cedex 9, d'un montant de 1 372.00€ ;

124 - Marché « Mise en accessibilité du patrimoine de Saint-Gervais-la-Forêt ; Lot 5 : électricité, courants faibles, courants forts » - Modification en cours d'exécution n°3, pour un montant de 226.00€HT soit 271.20€TTC ;

125 - Marché « Mise en accessibilité du patrimoine de Saint-Gervais-la-Forêt ; Lot 2 : menuiseries extérieures, serrurerie » - Modification en cours d'exécution n°1, pour un montant de 2 000.00€HT soit 2 400.00€TTC ;

126 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AD 88, d'une superficie de 741m², située 2 allée du 19 mars 1962 ;

127 - Renouvellement de concession au cimetière ;

128 - Marché « Mise en accessibilité du patrimoine de Saint-Gervais-la-Forêt ; Lot 5 : électricité, courants faibles, courants forts » - Annulation de la modification en cours d'exécution n°3 au motif que le décompte général et définitif a déjà été validé ;

129 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AM 104, d'une superficie de 900m², située 1 rue de l'Orée des Bois ;

130 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AM 321, d'une superficie de 636m², située 56 rue des Mésanges ;

131 - Marché « Maintenance du système réseau et matériel informatique » - Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité - Lancement d'une nouvelle consultation en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

132 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AH 101, d'une superficie de 557m², située 24 rue Robert Houdin ;

133 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AI 452/453, d'une superficie de 925m², située 2 rue des Eglantines ;

134 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AN 72, d'une superficie de 967m², située 47 rue des Charmilles ;

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

N°116/2018

Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) 2019 - Sentier d'interprétation du Rain

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'étude de faisabilité et le schéma directeur de l'aménagement d'un sentier d'interprétation, dénommé sentier du Rain, situé à la charnière de deux grands types de paysage : la forêt domaniale de Russy et le val de Loire (classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO), dans un secteur identifié au plan de paysage d'Agglopolys comme Parc Agricole Naturel et Urbain de l'agglomération.

Initié par la Ligue de Protection des Oiseaux Loir-et-Cher, ce projet a fait l'objet d'un travail conduit par la commune avec également d'autres partenaires : Agglopolys, le syndicat mixte du Pays des Châteaux, l'Office National des Forêts.

Le schéma directeur a été ainsi élaboré et a identifié un circuit court de 1,8 km qui pourra être étendu lors de prochains exercices budgétaires.

Ce circuit a été conçu afin de permettre au promeneur de vivre une expérience de visite motivante en tirant parti de tout ce qu'un visiteur peut percevoir sur site : points de vue, sons, odeurs, curiosité, ambiances, indices de présence de vie. Le fil conducteur pour la conception de ce chemin d'interprétation a été principalement la mise en valeur de la biodiversité qui y est présente grâce à la mosaïque de milieux qui le compose : plateau forestier, coteau forestier, prairies et bosquets dans le val, rivière du Cosson, mares...

L'intérêt de ce projet pour la découverte, la mise en valeur, la protection de la nature est donc remarquable.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le détail du projet joint **en annexe**, ainsi que le montant des travaux estimés à 126 300€HT, l'échéancier de réalisation et son plan de financement.

A ce sujet, il précise les financements pouvant être sollicités :

- La DDAD auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour un montant souhaité de 20 000€
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Régional, via le syndicat du Pays des Châteaux et Agglopolys, pour le complément subventionnable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- **Approuve la réalisation du projet et son plan de financement joints en annexe,**
- **Sollicite auprès de Monsieur le Président du Département de Loir-et-Cher une subvention d'un montant de 20 000€ minimum,**
- **Sollicite auprès de Monsieur le Président de la Région Centre-Val de Loire une subvention permettant d'assurer des financements extérieurs à hauteur de 80% des dépenses subventionnables,**
- **Donne l'autorisation à Monsieur le maire de signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Patricia BAYEUX demande si le non octroi de l'ensemble des subventions sollicitées remettrait en cause la réalisation du projet.

Monsieur le maire indique que la subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale est accordée, soit 100 000€. Par ailleurs, le projet pourra toujours être révisé.

En réponse à Arthur SWORTFIGUER, Monsieur le maire précise que l'entretien du sentier sera assuré par la commune, point à considérer souligne Patricia BAYEUX.

S'agissant des risques de dégradation craints par Arthur SWORTFIGUER, Pascal NOURRISSON se veut rassurant ; plus le chemin sera utilisé, moins il risquera d'être dégradé.

Pierre HERRAIZ exprime une réserve ; il ne faudrait pas que ce projet remette en cause l'aménagement de la place du 8 mai en 2019.

En réponse à Jean-Luc VEZON, Monsieur le maire indique que des bornes informatives sur la faune et la flore sont prévues. Il explique par ailleurs que Agglopolys est intervenu dans le cadre de la conception du projet.

N°117/2018

Dénomination des voies de la ZAC de l'Aubépin

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la consultation de la population, via le magazine de la commune En Direct, sur la dénomination des voies de la ZAC de l'Aubépin.

Les suggestions recueillies ont été étudiées par les membres du bureau municipal qui ont retenu les noms de voies suivantes :

| Nom des voies | Situation sur le plan joint en annexe |
|--------------------------|--|
| Rue du Parc de l'Aubépin | A (orange) |

| | |
|---------------------------|---|
| | Prolongation de la voie existante |
| Rue des Clos de Vigne | B (jaune) |
| Rue des Rouliers | C (vert) Prolongation de la voie existante |
| Rue du Filtoupier | D1 D2 (rose) |
| Rue de la Serpe | D2 (violet) |
| Rue des Vignerons | E (rouge) |
| Allée des Noyers | F (noir) |
| Chemin des Houx Fragons | F G (bleu) |
| Chemin de la Forêt | F3 |
| Chemin des Mûres Sauvages | G (marron) |
| Chemin des Robiniers | H I (turquoise) |
| Rue du Chanvre | E (vert) |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve les noms de voies.

N°118/2018

INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS - Rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées concernant les compétences GEMAPI et « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;

Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 9 novembre 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- *Approuve le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées par les communes à Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et de la prise de compétence facultative « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018 ;*
- *Charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le maire précise la contribution de la commune qui s'élève à 2 853.12 euros.

N°119/2018

Sortie d'inventaire

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que toute collectivité locale dispose d'un patrimoine constitué par l'acquisition de biens à caractère mobilier ou immobilier lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir les missions qui lui sont fixées.

La responsabilité du suivi du patrimoine incombe, de manière conjointe, à la ville et au trésorier.

La mise à jour de l'inventaire est assurée par le service des finances.

Chaque année, la collectivité est autorisée à sortir de l'actif tous les biens réformés, c'est-à-dire les biens détruits ou déclarés « hors service » pour sa valeur nette comptable.

Suite à la mise à jour de l'inventaire des biens, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de sortir de l'actif la liste des biens jointe en annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.

En réponse à Patricia AULAGNET qui s'interroge sur le devenir du matériel, Monsieur le maire indique que certains (logiciels, ordinateurs), du fait de leur obsolescence, ne peuvent plus être utilisés et sont jetés, recyclés.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Patrick MARTEAU, maire-adjoint chargé des finances.

N°120/2018

Tarifs des services municipaux 2019

Monsieur Patrick MARTEAU, maire-adjoint chargé des finances, rappelle les tarifs 2018.

Suite à l'avis de la commission des finances du 27 novembre 2018, Monsieur Patrick MARTEAU propose aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs pour l'année 2019.

| Services municipaux | Unité | Tarifs 2019 |
|--|--------------|--------------------|
| Tarif horaire pour intervention d'agents municipaux | heure | 22€ |
| Livraison des chaises et des tables prêtées par la municipalité aux habitants de St Gervais La Forêt | heure | 22€ |
| Droit de place : stationnement poids lourds pour vente occasionnelle | prestation | 45€ |
| Concession cimetière | | |
| • de 15 ans | unité | 165€ |
| • de 30 ans | unité | 300€ |
| • Concession au columbarium de | | |
| • 15 ans | unité | 200€ |
| • 30 ans | | 390€ |
| Concession caverne | | |
| • 15 ans | unité | 165€ |
| • 30 ans | | 300€ |
| Taxe de dispersion des cendres | unité | 145€ |
| Pose de compteurs d'eau | unité | 11€ |
| Déplacement du fontainier | unité | 11€ |
| Déplacement du policier | unité | 25€ |
| Adhésion au local Ados | annuelle | 5€ |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte la proposition.

Note :

Déplacement de la police municipale : en cas de sinistre sur la commune, la police municipale peut être sollicitée ; le déplacement est pris en charge par l'assurance.

Monsieur le maire rappelle le transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020.

N°121/2018

Vote du tarif 2019 « Animation des aînés » (participation aux ateliers)

La commission animation poursuit l'atelier mémoire organisé en direction des aînés dans les mêmes conditions, à savoir : deux ateliers par mois (sauf pendant les vacances scolaires), pour un groupe de six/huit personnes au minimum.

Monsieur Patrick MARTEAU, maire-adjoint chargé des finances, rappelle que le tarif annuel 2017/2018 était fixé à 25€

Suite à l'avis de la commission des finances du 27 novembre 2018, Monsieur Patrick MARTEAU propose aux membres du conseil municipal de maintenir le tarif à 25€ pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Patrick MARTEAU.

En réponse à Patricia BAYEUX, Monsieur le maire indique qu'une communication sur l'atelier mémoire est assurée via le magazine municipal En Direct ; Christophe BRUNET ajoute que les personnes sont identifiées.

N°122/2018

Renouvellement du bail commercial de la boucherie

Monsieur Patrick MARTEAU, maire-adjoint chargé des finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal le bail commercial conclu entre la commune de St-Gervais-la-Forêt et Monsieur Ludovic PASSOT, pour la boucherie charcuterie située 5 bis rue de la Poissonnière.

Ce bail arrive à échéance le 20 décembre 2018 ; Monsieur Ludovic PASSOT, par courrier en date du 27 juillet 2018, en sollicite le renouvellement.

Monsieur Patrick MARTEAU propose de renouveler le bail pour une durée de neuf ans à compter du 21 décembre 2018 ; il prendra donc fin le 20 décembre 2027.

Le montant du loyer annuel est fixé à 5 273.52 euros TTC avec révision au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des loyers commerciaux établi trimestriellement par l'INSEE et publié au journal officiel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ***Accepte les termes du nouveau bail commercial pour la location de la boucherie charcuterie à Monsieur Ludovic PASSOT, à compter du 21 décembre 2018 ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.***

N°123/2018

Budget Général - Décision Modificative n°6

Compte tenu des éléments intervenus depuis le vote du BP 2018, Monsieur Patrick MARTEAU, maire-adjoint chargé des finances, propose aux membres du conseil municipal, la modification de crédits suivants :

| Dépenses d'investissement | | | |
|----------------------------------|-------|----------------|-----------------|
| 21318 | 00687 | Chauffage ALSH | +16 200€ |

| | | | |
|--|-------|--------------------------------------|-----------|
| 2315 | 00699 | Chaudière Stade Farsy | -12 000€ |
| 2315 | 00705 | Horloges de programmation chaudières | -4 200€ |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | | 0€ |

| | | | |
|---|--|--|-----------|
| <u>Recettes d'investissement</u> | | | |
| 28183 | | Amortissement matériel de bureau et informatique | +1 602€ |
| 021 | | Virement de la section de fonctionnement | -1 602€ |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | 0€ |

| | | | |
|--|--|---|-----------|
| <u>Dépenses de fonctionnement</u> | | | |
| 6811 | | Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | +1 602€ |
| 023 | | Virement à la section d'Investissement | -1 602€ |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | 0€ |

| | | | |
|--|--|--|-----------|
| <u>Recettes de fonctionnement</u> | | | |
| 74718 | | Subvention DRAC démontage chalet forestier | +1 200€ |
| 7368 | | Taxe locale sur la publicité extérieure | -1 200€ |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | 0€ |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Patrick MARTEAU.

Patrick MARTEAU motive la décision :

Recettes d'investissement

*Suite à la sortie d'inventaire 2018, certains biens ne sont pas complètement amortis ; donc ajustement des crédits à l'article 6811 (**dépenses de fonctionnement**) et à l'article 28183 (**recettes d'investissement**) pour solder l'amortissement.*

Dépenses d'investissement

Ajustement de l'opération 00687 (chauffage ALSH) ; devis d'un montant de 16 152€, panne de la pompe à chaleur.

Recettes de fonctionnement

Attribution d'une subvention d'un montant de 1 199.20€ à l'article 74718 pour le démontage du chalet forestier non prévue au budget 2018.

En réponse à Jean-Luc VEZON, Patrick MARTEAU indique que la pompe à chaleur n'est pas réparable ; de surcroît elle est sous-dimensionnée.

Monsieur le maire ajoute qu'un devis pour réparation avait été demandé et s'élevait à 13 000 voire 14 000 euros, soit quasiment l'équivalent d'une pompe à chaleur neuve et de bonne dimension.

Monsieur le maire donne la parole à Pierre HERRAIZ, maire-adjoint chargé de l'enfance jeunesse.

N°124/2018

Projet Educatif de Territoire (PEDT) Labellisé Plan Mercredi

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint chargé de l'enfance jeunesse, présente aux membres du conseil municipal le Projet Educatif Territorial à conclure avec les services de l'Etat (DSDEN, DDCSPP), la Caf et la commune de Saint-Gervais-la-Forêt.

Il précise que le projet intègre l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve le Projet Educatif Territorial joint en annexe.

N°125/2018

Convention d'application du PEDT et Convention Charte Qualité Plan Mercredi

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint chargé de l'enfance jeunesse, présente aux membres du conseil municipal la Convention relative à la mise en place d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) et la Convention Charte Qualité Plan Mercredi.

La Convention d'application du PEDT a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Gervais-la-Forêt dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

La Convention Charte Qualité Plan Mercredi définit les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ***Approuve la Convention d'application du PEDT et la Convention Charte Qualité Plan Mercredi ;***
- ***Autorise Monsieur le maire à les signer.***

N°126/2018

Mise à jour du règlement intérieur de l'espace Ados

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint chargé de l'enfance jeunesse, rappelle l'ouverture du nouvel Espace Ados en janvier 2018 et indique aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur, validé par la commission enfance-jeunesse dans sa séance du 17 octobre 2018.

Monsieur Pierre HERRAIZ commente les modifications apportées, à savoir :

- Article 2 : Lieux d'accueil du public concerné

Le local club se situe dorénavant place du 8 mai 1945.

- Article 8 : Tarifs et paiements

Le montant de l'adhésion annuelle pouvant être amené à évoluer a été supprimé. Ce tarif fera l'objet d'un vote avec les autres tarifs municipaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve la mise à jour du règlement intérieur de l'espace Ados.

N°127/2018

Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en EPS à l'école élémentaire

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint chargé de l'enfance jeunesse, rappelle aux membres du conseil municipal l'engagement professionnel d'un étudiant « BP JEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS ».

Dans ce cadre et sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019, le stagiaire intervient à la fois à l'ALSH et à l'espace Ados.

Pour lui permettre d'intervenir sur différents publics et dans des contextes différents et après avoir identifié avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire des projets partagés qui pourraient être mis en place, il convient de signer une convention avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Loir-et-Cher.

Monsieur Pierre HERRAIZ présente et commente ladite convention aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- *Approuve les termes de la convention,*
- *Autorise Monsieur le maire à signer la convention et toutes autres pièces relatives à l'affaire.*

Affaires diverses

Interpellation Gérard LEFORT :

- *Radars pédagogiques route Nationale en panne régulièrement*
- *Nouvelles dégradations à l'Isba*

Interpellation Jean-Luc VEZON :

- *Voirie au niveau de Vladivostok dans un très mauvais état (côté Blois) ; problème de circulation ; problème d'accès au niveau du boulevard Auger ; dangereux*

Informations Monsieur le maire :

- *Police municipale : mutualisation avec Vineuil*
- *Services techniques : recrutement de Margaux VERDELET (ancienne apprentie de la collectivité) au poste de responsable adjoint ; prise de fonction le 11 avril 2019*
- *Tour du Loir-et-Cher 2019 : passage sur la commune ; sollicitation d'une subvention de 12 centimes par habitant ; avis favorable du conseil municipal ; fera l'objet d'une délibération à la prochaine séance*
- *Mouvements des gilets jaunes : rencontre organisée entre commerçants et gilets jaunes vendredi 7 décembre ; engagement des gilets jaunes à ne pas bloquer le rond-point de la Patte d'Oie et le rond-point des Clouseaux respecté ; opération « cahiers de doléances » lancée à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et de l'Association des Petites Villes de France organisée à la mairie samedi 8 décembre ; a recueilli 3 annotations ; cahier toujours ouvert ; les doléances seront remontées au préfet et aux parlementaires*

Informations Françoise BAILLY :

- *Présentation de la plateforme d'accompagnement et de répit qui apporte un soutien aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie*
- *Horloge de l'église en panne*
- *Création d'une ligne d'auto bus avec un arrêt route de Chambord pour les enfants qui vont au collège de Blois Vienne*

Informations Pascal NOURRISSON :

- *Point sur le salon du livre 2019 : quasiment bouclé ; 20 auteurs illustrateurs + 2 conteuses ; très bon retour suite aux demandes de subvention ; dossier de présentation remis aux conseillers*

Séance levée à 20h30
